



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

2 JAN. 2018

Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et
de protection civiles
Bureau de la planification et de la gestion de crise
Pôle planification dispositions spécifiques ORSEC

Nice, le

Le préfet des Alpes-Maritimes
à

Affaire suivie par : Sylvie Toffin

☎ 04.93.72.23.93

✉: pref-sidpc@alpes-maritimes.gouv.fr

2018-0001

(cf. liste des destinataires)

Objet : campagne nationale 2017-2018 de sécurité en montagne.

P. J. : un livret.

Chaque année, le ministère des Sports et le ministère de l'Intérieur s'associent pour conduire la campagne nationale 2017-2018 de sécurité en montagne.

Le nombre important d'accidents en montagne s'explique par une mauvaise connaissance du milieu ou de l'activité sportive pratiquée mais aussi par une préparation physique insuffisante.

Tous les efforts doivent donc être unis autour d'un seul objectif : la réduction des accidents en montagne par une sensibilisation optimale des pratiquants.

Cette campagne a pour but de faire prendre conscience au public des précautions à respecter en montagne, tant sur le plan de la condition physique que sur le plan de la météo dont il convient de s'informer préalablement à toute sortie.

Les bons comportements à suivre lors des différentes activités sportives sont répertoriés dans un livret de format très léger intitulé « Pour que la montagne reste un plaisir » dont je vous adresse, pour votre parfaite information, un exemplaire.

Ce livret qui est désormais disponible en 5 langues, est téléchargeable sur le site Internet dédié du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports à l'adresse suivante : www.preventionhiver.sports.gouv.fr

Je vous invite donc à télécharger ces affiches et brochures et à les exposer dans les lieux placés sous votre autorité, fréquentés par le public. Je vous invite également à les mettre en ligne sur le portail internet de votre commune.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans cette campagne de sensibilisation du public qui ne trouve son efficacité que dans l'engagement de tous.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
CAB-A 3949

Jean-Gabriel DELACROY

Liste des destinataires

Pour attribution :

- Mesdames et messieurs les maires de montagne des Alpes-Maritimes

Pour information :

- Mmes et MM. les maires des Alpes-Maritimes
- M. le président du conseil départemental – direction de l'éducation, du sport et de la culture
- M. le commandant du groupement de la gendarmerie départementale (PGHM)
- M. le capitaine de la compagnie républicaine de sécurité des Alpes, section Nice montagne
- M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours
- M. le directeur départemental de la cohésion sociale
- Mme la directrice départementale de la protection des populations
- Mmes et MM. les directeurs des associations de secourisme
- Mmes et MM. les directeurs des offices du tourisme et des syndicats d'initiative des Alpes-Maritimes